



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Création d'une consultation par un infirmier pour le maintien à domicile

Question écrite n° 33820

Texte de la question

Mme Séverine Gipson attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargée de l'autonomie, sur les conclusions des états généraux infirmiers qui se sont tenus le 1er octobre 2020. Ces états généraux ont fait ressortir pas moins de 25 propositions élaborées par 34 organisations infirmières. Certaines de ces propositions sont à destination des infirmiers libéraux. L'une d'entre elles consiste à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, en instituant une consultation infirmière d'évaluation et de coordination du parcours de santé (analyse de la situation de la personne, bilan vaccinal, planification des besoins et des interventions nécessaires). Dans la perspective de la loi grand âge et autonomie que le Gouvernement et la majorité sont en train d'élaborer, elle souhaite savoir si elle est favorable à cette proposition de création de consultation.

Données clés

Auteur : [Mme Séverine Gipson](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33820

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Autonomie](#)

Ministère attributaire : [Solidarités, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 novembre 2020](#), page 7885

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)